



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
LAC D'AIGUEBELETTE

Panoramas

LE MAGAZINE DE LA CCLA

N°14

NOVEMBRE
2025



© Jean-Pierre Dupraz

P.4

RETOUR EN IMAGES

P.7

ZOOM

- Halle multisports
- Assistant de village

P.11

LE DOSSIER

10 ans de la Réserve Naturelle
Régionale : bilan et perspectives

MOBILITÉ

UN NOUVEL ARRÊT DE CAR TER EN SERVICE À NANCES DEPUIS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

Cet arrêt supplémentaire à la Maison du lac facilite l'accès des habitants aux transports en commun, que ce soit pour leurs déplacements réguliers ou occasionnels.

À consulter sur le site de la CCLA : www.ccla.fr/actualites

- La fiche horaire de la ligne TER 54 – Chambéry – Lyon
- La fiche horaire de la ligne régionale S01 – Saint-Alban-de-Montbel – Novalaise – Chambéry



ÉCONOMIE

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMERCES DE PROXIMITÉ – CONVENTION AVEC LA RÉGION

Par délibération en date du 25 septembre 2025, la communauté de communes a décidé de se doter d'une capacité d'intervention financière pour soutenir les commerces de proximité dans leurs projets de rénovation, d'embellissement, de rénovation énergétique, de sécurisation des locaux ou encore de mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

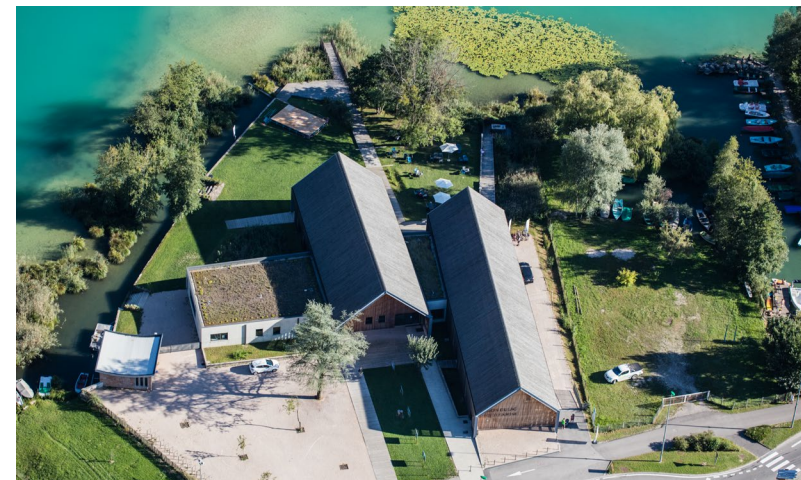
Pour cela, la CCLA doit préalablement disposer de l'accord de la Région AuRA qui est seule compétente en matière d'attribution d'aides aux entreprises. À cet effet, une convention sera signée cet automne entre la Région et la CCLA pour formaliser cette autorisation et encadrer les conditions d'intervention financière.

L'intérêt du dispositif réside dans le fait que l'attribution d'une aide par la CCLA permettra de déclencher un cofinancement régional.

- **Entreprises éligibles : les TPE du territoire de la CCLA**
 - > en phase de création, de reprise ou de développement dont le chiffre d'affaires n'excède pas 1 M€ et avec une surface du point de vente inférieure à 700 m²,
 - > indépendantes ou franchisées, artisanales ou commerciales, les entreprises de métiers d'art.
- **Ce que pourra apporter la CCLA :**
 - > une subvention à hauteur de 10% maximum des dépenses HT (dans la limite de 50 000 € HT de dépenses), soit une aide maximale de 5 000 €. Sous condition que le projet soit éligible et retenu par la CCLA.
- **Ce que pourra apporter la Région :**
 - > une aide à hauteur de 20% des dépenses éligibles qui doivent être comprises entre 10 000 € et 50 000 € HT. Sous condition que la CCLA décide de financer le projet.
- **Le dispositif sera mis en place cette fin d'année après approbation et signature par la Région de la convention d'aides aux entreprises de la CCLA.**
- **Le règlement d'attribution des aides sera alors mis en ligne et téléchargeable sur le site de la CCLA.**



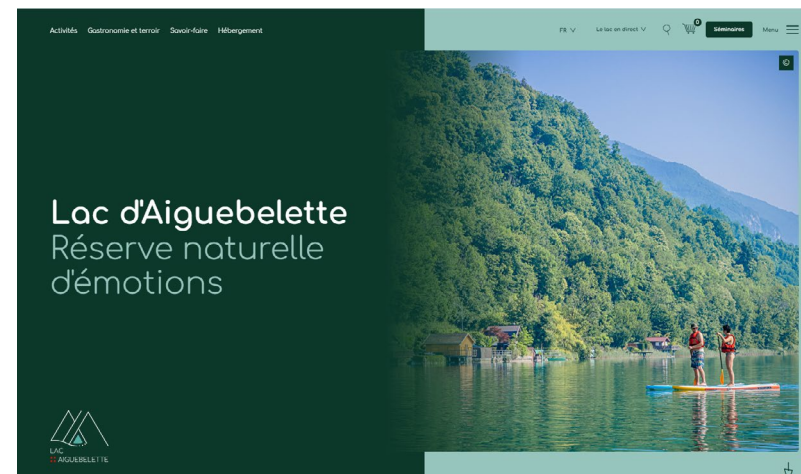
RESTRUCTURATION DE LA MAISON DU LAC



À l'automne 2025 et courant 2026, la CCLA engagera des travaux de restructuration de la Maison du lac dans l'objectif, à la fois :

- d'améliorer l'accueil et l'information du public,
- d'aménager un espace pédagogique dédié aux animations de la Réserve Naturelle Régionale,
- de valoriser davantage les savoirs faire et produits locaux au sein de la boutique de l'Office de Tourisme.

WWW.LAC-AIGUEBELETTE.COM, LE NOUVEAU SITE DE L'OFFICE DE TOURISME DU LAC D'AIGUEBELETTE



Conçu pour mieux répondre aux besoins des visiteurs et des professionnels du territoire, il offre une expérience utilisateur claire et intuitive, accessible sur tous les appareils. Des contenus spécifiques à notre territoire préservé et protégé y sont proposés (informations et conseils pratiques).

Nouveauté : il sera désormais possible de réserver des activités et hébergements directement depuis le site.

Ce projet a été mené en collaboration avec l'agence Thuria et s'inscrit dans une stratégie plus large visant à renforcer la visibilité et l'attractivité du territoire, dans un esprit de développement durable et d'innovation.

> [L'ancien site www.pays-lac-aiguebelette.com](http://Lancien.site/www.pays-lac-aiguebelette.com) est désactivé : pensez à mettre à jour vos liens et supports de communication.

INFOS PRATIQUES

BUREAUX DE LA CCLA

Maison du Lac
572 Route d'Aiguebelette
73470 Nances



Accueil :

Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h

Contact : 04 79 28 78 64 | ccla@ccla.fr

DÉCHETTERIE

360 route du Bief du Moulin
73470 Novalaise

Horaires d'hiver dès le 1^{er} novembre 2025

Lundi, mercredi, vendredi et samedi :
8h30-12h30 / 13h30-17h

Fermeture

Mardi, jeudi, dimanche et jours fériés

PLATEFORME DES DÉCHETS VERTS

ZA du Goûtier à Novalaise

Ouverture

Du lundi au dimanche de 8h à 19h

PERMANENCES À LA MAISON DU LAC

ATELIERS NUMÉRIQUES – Nouveau !

Tous les 1^{ers} jeudis du mois de 9h à 12h
et tous les 4^{mes} jeudis du mois de 14h à 17h

Plus d'infos auprès du Conseiller numérique

Fwaz ALMOKDAD | 07 56 47 23 72
fwaz.almokdad@ccla.fr

Plus d'infos : www.ccla.fr/actualites

ARCHITECTE CONSEIL

Tous les 1^{ers} mardis matin du mois

Uniquement sur rdv. Réservation auprès de la CCLA au 04 79 28 78 64

Plus d'infos : www.cauesavoie.org

ASDER

Tous les 1^{ers} lundis après-midi du mois

Uniquement sur rdv. Réservation auprès de l'ASDER au 04 56 11 99 00 du lundi au vendredi (9h-12h et 14h-17h sauf jeudi)

Plus d'infos : www.asder.fr

OPAH/SOLIHA Solidaires pour l'habitat

Tous le 2^{mes} mardis matin du mois

Uniquement sur rdv. Réservation auprès de Gaëlle Francillon | 06 89 82 33 73
g.francillon@solihha.fr

Plus d'infos : www.solihha.fr

LE MAGAZINE PANORAMAS

Directeur de la publication : Pascal Zuccherio | Création et mise en page : Pauline Foriel

Impression : 3 500 exemplaires | Imprimerie : Pomme C | Distribution : La Poste

Le journal intercommunal est distribué 3 fois par an dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire.

Il est également disponible en dépôt dans les différentes mairies, à la Maison du lac et en ligne sur

www.ccla.fr/la-communaute-de-communes/les-lettres-dinformation.



INAUGURATION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DÉSSERVANT LA COMMUNE D'ATTIGNAT-ONCIN (04 JUILLET 2025)

La Communauté de communes du lac d'Aiguebelette a inauguré la nouvelle station d'épuration en présence des représentants de l'État, des élus du territoire, du Département et de l'Agence de l'eau ainsi que des équipes techniques et entreprises ayant contribué à la réalisation du projet.



SAISON CULTURELLE ESTIVALE (9 JUIN AU 29 AOÛT 2025)

Le nouveau temps fort estival itinérant a proposé chaque semaine un rendez-vous culturel en plein air. Au total, plus de 2 500 spectateurs ont assisté aux 20 propositions artistiques programmées, comprenant 7 spectacles, 11 concerts et 2 expositions. La programmation a également intégré 7 valorisations de projets associatifs et de pratique amateur ainsi que 5 ateliers de pratique artistique ouverts à tous.



FESTIVAL LES NUITS D'ÉTÉ (1^{ER} AU 9 AOÛT)

Pour son édition 2025, le festival "Les Nuits d'été" a proposé 9 journées de programmation rassemblant 23 spectacles de musique, théâtre, danse, cirque et cinéma, répartis sur 14 communes, dont 8 appartenant à la CCLA. Avec près de 3 500 entrées enregistrées, cette édition confirme l'attachement du public à ce rendez-vous culturel estival incontournable.



INAUGURATION VÉLOROUTE DES 5 LACS - TRONÇON SOUGEY/GUÉ-DES-PLANCHES (26 AOÛT 2025)

Fabrice Pannekoucke, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a inauguré le tronçon reliant la base de loisirs du Sougey au Gué des planches en présence des représentants de la CCLA, du Département et des communes de Saint-Alban-de-Montbel et Lépin-le-Lac.



FÊTE DU VÉLO AU LAC D'AIGUEBELETTE (28 SEPTEMBRE 2025)

Une première édition réussie pour cette initiative citoyenne et collective, portée par le conseil citoyen de la CCLA et soutenue par la CCLA, le SMAPS, le Parc naturel régional de la Chartreuse et des associations du territoire. Le Tour du lac à vélo a réuni 114 inscrits dont 44 enfants : chacun a reçu une gourde de bienvenue, chaque enfant un diplôme et une sonnette vélo pour les féliciter.



LA CCLA RÉCOMPENSÉE POUR SON PROJET DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le 19 septembre 2025, la 5^{ème} édition de l'appel à projets du Fonds d'Action Mutualiste du Crédit Agricole des Savoie s'est conclue à Bonlieu Scène nationale à Annecy. Cette année, le thème retenu "la lutte contre le gaspillage alimentaire" a mobilisé plus de 50 porteurs de projets, dont 12 ont été lauréats et se partagent une enveloppe globale de 150 000 €.

Parmi les récompensés figure la CCLA, qui s'engage dans un parcours de sensibilisation de lutte contre le gaspillage alimentaire sur deux années consécutives. Au travers d'actions variées et créatives, réparties sur tout le territoire et pour tous les publics, le projet a pour ambition de toucher l'ensemble des habitants et ainsi réduire significativement le gaspillage. Ce projet de territoire se clôturera par l'édition d'un livre de recettes anti-gaspi rédigées par les élèves et habitants. **Plus d'infos sur le projet à venir sur le site internet de la CCLA.**



CHANTIER JEUNES (SEPTEMBRE 2025)

Dans le cadre des « chantiers jeunes » financés par le Département, le centre socioculturel AEL a sollicité la CCLA et l'équipe de la Réserve naturelle pour assurer la gestion technique d'un chantier (outillage, EPI, choix du site, logistique...).

Ces journées ont permis de :

- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) sur plusieurs sites : un site du CEN et deux sites de la RNR ;
- Faire découvrir à un jeune public local la Réserve Naturelle Régionale ainsi que le rôle de la Police de l'Environnement ;
- Sensibiliser les participants aux enjeux de la préservation de la biodiversité et aux impacts des activités humaines sur les milieux naturels.

En plus de l'intérêt technique lié aux opérations d'arrachage d'EEE pour les milieux naturels, ces chantiers ont constitué une opportunité d'éducation à l'environnement et d'échanges avec des jeunes du territoire.



REMISE DES PRIX CONCOURS ÉCRITURE (11 ET 12 OCTOBRE 2025)

Clap de fin pour l'édition 2025 du concours d'écriture porté par le Conseil citoyen de la CCLA. Deux temps forts ont rythmé ce week-end : l'un consacré à la remise des prix pour la catégorie adultes, l'autre à la remise des livres pour la catégorie jeunesse et intergénérationnel. Les cérémonies se sont déroulées dans une atmosphère conviviale et émouvante, récompensant les coups de cœur et les lauréats. Les membres du jury ont également eu le plaisir de lire des extraits des textes sélectionnés, offrant ainsi au public un aperçu de la richesse et de la diversité des univers imaginés par les auteurs.

Les livres sont disponibles en version numérique sur le site de la CCLA : www.ccla/actualites.

Dès à présent, inscrivez-vous à la nouvelle édition portée par l'association Rivages Littéraires.



MATINÉE DE NETTOYAGE DES DÉCHETS AU LAC D'AIGUEBELETTE (11 OCTOBRE 2025)

35 participants se sont mobilisés pour une matinée de ramassage autour et dans le lac. Bouteilles, gobelets, ferrailles et même quelques trouvailles insolites comme un drone, une caméra de pêche ou des lunettes vintage ont été remontés ! Cette année, c'est trois fois moins de déchets qui ont été collectés par rapport aux précédentes éditions.



MISE EN SERVICE DE LA HALLE MULTISPORTS ET DE SA PISTE D'ATHLÉTISME

Les travaux de construction de la halle multisports intégrant l'aménagement d'une piste d'athlétisme viennent de s'achever. Réalisés en moins de 6 mois, ils permettent au territoire de disposer d'une nouvelle infrastructure moderne et fonctionnelle qui était nécessaire pour accompagner la dynamique et le développement de la pratique sportive sur le territoire.

L'infrastructure intègre :

1 Une halle couverte de 1200 m² équipée et aménagée pour la pratique notamment du basket-ball, du volley-ball, du hand-ball, du foot en salle, du badminton, du tennis...

L'accès à cet espace qui dispose aussi de locaux de stockages de matériel et de sanitaires est **uniquement réservé au collège, écoles, associations et clubs sportifs** dans le cadre d'un planning établi en concertation avec la CCLA.



2 En extérieur, une piste d'athlétisme de 200 mètres (3 couloirs) en tartan et un terrain de basket 3x3 qui seront **libre d'accès au grand public en dehors des créneaux d'utilisation par les ayants-droits**. Ces aménagements extérieurs disposent d'un éclairage automatique permettant leur utilisation en soirée (jusqu'à 22h30 pour la piste d'athlétisme et 20h00 pour le basket 3x3) ainsi que de sanitaires publics.

- Afin de limiter les risques de vandalisme et de sécuriser les usagers, l'ensemble du site est couvert par un système de vidéo surveillance.
- Des règles d'accès seront établies afin de prévenir la dégradation des équipements et notamment de la piste.



Maître d'ouvrage : CCLA

Architecte :
Cabinet CHANEAC

Entreprises :

- FONTAINE TP
- EIFFAGE
- SMC2
- EPSIG

Coût d'opération :
1 975 000 € HT (49%)

Financement

Département : 975 000 € (50%)

État - DETR : 200 000 € (10%)

État-ANS : en cours d'arbitrage

CCLA : Entre 30 et 40%





ASSISTANT DE VILLAGE : UN NOUVEAU SERVICE À LA PERSONNE

C'est à la faveur d'un programme européen transfrontalier, ALCOTRA CARE, auquel participe la CCLA, qu'il est possible d'expérimenter un nouveau service d'Assistant de village en réponse à l'isolement de certaines personnes du territoire. Il s'agit d'un projet innovant visant à maintenir la qualité de vie à domicile, améliorer et promouvoir les services présents sur le territoire en matière d'assistance de proximité.

La réflexion s'est orientée pour la CCLA vers un agent à la fois technique et social.

Parmi l'ensemble des actions sociales menées, le territoire ne disposait pas encore d'une assistance à domicile pour les petits gestes techniques du quotidien qui deviennent difficiles, impossibles ou dangereux à cause de l'âge, de la maladie ou d'un handicap.



C'est désormais chose faite avec Marlène Ugnon-Fleury qui interviendra gratuitement à domicile, à la demande des ayants droits, après un rapide questionnaire d'éligibilité. Un comité de pilotage, composé des acteurs sociaux du département et responsables associatifs du territoire, coordonne l'action sous l'égide de la Vice-présidente Sandra Francony.

C'est à l'occasion de la Semaine bleue, dédiée aux personnes âgées et retraitées « 365 jours pour agir, 7 jours pour le dire » que l'Assistante de village a entamé une campagne de communication pour mieux se faire connaître auprès des partenaires de proximité qui pourront orienter les demandes d'intervention.

ALCOTRA CARE

Les partenaires italiens : Métropole de Turin, Fédération agricole Coldiretti de Turin, A.S.L. T04 Maisons de santé de Ciriè, Chivasso et Ivrea.

Les partenaires français : Communauté de Communes Val Guiers, Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette, Communauté d'Agglomération Arlysère.

Interreg
France - Italie ALCOTRA

C.A.R.E
Communauté pour aider la résilience des écosystèmes sociaux-sanitaires



Qui peut en bénéficier ?

- Le projet s'adresse en priorité aux personnes en perte d'autonomie due au vieillissement, au handicap, à une maladie invalidante ou incapacitante, à une situation sociale qui place le bénéficiaire en condition de précarité, solitude ou isolement.

Comment demander une intervention ?

- Directement par téléphone au 07 88 35 06 56. Laissez votre message sur le répondeur, l'assistante de village vous rappellera.
- Ou via : votre mairie, le CIAS, la Maison sociale du Département, l'ADMR, le CS AEL, les clubs des aînés et France services.

Quand ?

- Les jours d'intervention : mardi et vendredi - 8h à 16h

Ce que l'Assistant de village peut faire :

- Il s'agit de tâches occasionnelles, rapidement accomplies (moins d'une heure), qui ne demandent aucune qualification spécifique.
- Exemples : montage de meubles, réparations mineures, petite plomberie, petite électricité, jardinage, activités du quotidien (sortir les poubelles, ranger le bois, changer la bouteille de gaz, réglage TV, télécommande).

Ce que l'Assistant de village ne peut pas faire :

- Il s'agit des tâches qui nécessitent obligatoirement l'intervention de professionnels qualifiés.
- Exemples : aide à domicile dans les actes de la vie quotidienne, prestation de conduite du véhicule personnel, accompagnement dans les déplacements en dehors du domicile, livraison de repas, de courses à domicile ou de linge à repasser, assistance informatique ou administrative.

Bon à savoir

- Le service est 100 % gratuit (aucun frais de dossier, aucun déplacement facturé).
- Le bénéficiaire doit fournir le matériel nécessaire (ampoules, joints,...).
- Pour des travaux plus importants, une mise en relation avec des artisans qualifiés peut être proposée.

Marlène UGNON-FLEURY, Agent technique et assistante de village à la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette

Pendant 20 ans, Marlène a travaillé dans le massif de la Chartreuse sur un poste administratif, aux remontées mécaniques, l'hiver, et à la gestion du parc accrobranche communal, le reste de l'année. Puis, elle a développé des compétences manuelles telles que l'entretien de jardins, la rénovation de gîtes et l'aménagement d'espaces extérieurs. En mai 2022, elle intègre les services techniques de la CCLA. Elle retrouve le plaisir du travail en équipe et du contact avec le territoire – notamment autour du lac, un site qu'elle apprécie particulièrement. Aujourd'hui, au sein de la CCLA, elle partage son temps de travail entre ses missions d'agent technique et d'assistante de village. Revenons avec elle sur ce nouveau service proposé aux habitants.



• Quel est le rôle d'un assistant de village ?

Le rôle d'assistante de village, tel que je le conçois, est avant tout d'apporter une aide de proximité à des personnes âgées, isolées ou vulnérables, qui vivent sur le territoire et n'ont personne dans leur entourage pour les accompagner dans les gestes du quotidien. Il s'agit principalement d'intervenir à domicile, pour aider ou réaliser à leur place des petites tâches techniques ou domestiques qu'elles ne sont plus en capacité de faire seules. Ce sont souvent des choses qui nous paraissent simples ou évidentes – qu'on fait machinalement chez soi – mais qui, en vieillissant ou en cas de fragilité, deviennent de vrais obstacles. Il s'agit de petits travaux de bricolage, de réparations ou de jardinage.

• Selon vous, quels sont les enjeux de l'intervention publique dans ce type de mission ?

Dans un contexte où beaucoup de personnes seules peuvent craindre de se faire démarcher ou « arnaquer », l'intervention publique garantit un cadre sécurisé et de confiance. En étant portée par la communauté de communes et assurée par une personne identifiée, formée et connue localement, elle apporte une crédibilité forte.

Ce service est gratuit et conçu pour répondre à un besoin réel, en complément des aides existantes, sans les remplacer.

• Qu'est-ce qui vous attire le plus dans ce poste ?

L'assistant de village est à la croisée du technique et du social. C'est toujours un travail au service de la collectivité, mais d'une manière beaucoup plus intime et personnalisée que dans les services techniques traditionnels. Ce poste fait écho à mon expérience dans l'accueil et le lien avec les usagers et me permet aujourd'hui de concilier mes compétences manuelles et

mon goût pour les relations humaines. Ici, la dimension humaine est forte. Le simple fait de passer chez quelqu'un, d'échanger quelques mots, de prendre un moment pour discuter, ça compte énormément pour des personnes isolées. Je le vois déjà autour de moi sur le territoire : certaines personnes attendent avec impatience la visite du facteur ou d'un soignant, parce que c'est leur seul lien social de la journée.

• Comment s'organise les interventions ?

Un simple appel suffit, que ce soit par la personne elle-même, par un voisin, un proche ou un professionnel. Il y a un premier filtre, un dispositif de prescription, qui permet de s'assurer que les demandes correspondent bien aux critères d'éligibilité.

Pour le moment, mes interventions s'organisent sur deux jours par semaine, le mardi et le vendredi. C'est le cadre qui a été fixé au départ mais cela pourra évoluer en fonction des besoins du territoire et de la demande des bénéficiaires.

• Quelles perspectives pour ce service public ?

Pour rappel, ce service est en phase d'expérimentation sur une année, d'octobre 2025 à octobre 2026, avec un financement européen. L'objectif est de développer un réseau de proximité et de renforcer les liens sociaux sur le territoire, puis de pérenniser les actions qui auront émergé.

Toute les infos sur le service
Assistant de village sur
www.ccla.fr



Sylvie DESMURS,
Présidente de l'ADMR de Novalaise

Installée à Gerbaix depuis cinq ans après avoir choisi la Savoie pour sa retraite, Sylvie s'est rapidement investie dans la vie associative locale. Elle a d'abord accepté la présidence de l'association Gymnastique volontaire de Gerbaix, puis, un an plus tard, celle de l'ADMR de Novalaise (SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile). Depuis juin 2024, elle assume également la présidence de l'ADMR du Guiers et du Lac d'Aiguebelette (SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile).

Elle nous partage son expérience et revient sur le rôle essentiel de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural – « Pour tous, toute la vie, partout »).



• Quelles sont les missions de l'ADMR ?

L'ADMR est un service à la population qui a pour vocation de rendre un service de qualité et de proximité.

Sa mission principale est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées afin qu'elles puissent continuer à bien vivre chez elles. Pour cela, nous les accompagnons dans leurs activités quotidiennes :

- Entretien du logement,
- Aide au lever et au coucher,
- Aide à la prise des repas,
- Accompagnement pour les courses et les promenades.

Il est important de rappeler que nous jouons un rôle essentiel auprès de certains bénéficiaires en assurant, chaque jour y compris le week-end: l'aide au lever et au coucher, l'aide à la prise des repas.

Aujourd'hui, nous accompagnons environ une centaine de bénéficiaires sur notre territoire.

• En quoi consiste votre rôle de Présidente de l'ADMR de Novalaise ?

Mon rôle de Présidente s'articule autour de plusieurs missions essentielles :

- Animer et manager l'équipe de salariés et de bénévoles,
- Assurer le recrutement des nouveaux salariés et bénévoles,
- Gérer l'équilibre financier,
- Entretenir les bonnes relations avec les élus et partenaires représentant les diverses communes de notre territoire.

• Quel rôle jouent les bénévoles dans le fonctionnement de l'association ?

Les bénévoles sont des acteurs indispensables au bon fonctionnement de l'association : sans eux, celle-ci ne pourrait exister ni répondre pleinement aux attentes de la population.

Chacun apporte son aide en fonction de ses compétences et de ses centres d'intérêt que ce soit dans la participation aux actions menées ou dans la prise de décisions.

Sous l'impulsion de la présidence, des réunions mensuelles permettent aux bénévoles de se retrouver, d'échanger et de partager leurs expériences.

• Quels sont les grands défis que l'ADMR doit relever dans les années à venir ?

L'ADMR identifie trois défis majeurs pour assurer la continuité et la qualité de ses services :

- Maintenir un effectif suffisant de salariés compétents et motivés,
- Assurer l'équilibre financier de l'association,
- Répondre favorablement à chaque demande d'aide.

• Est-ce que l'ADMR recrute ? Comment l'ADMR recrute et forme ses intervenants à domicile ?

Oui, nous recrutons ! L'ADMR compte actuellement 17 salariés et 10 bénévoles. Face à l'augmentation des demandes d'aide, nous ne pouvons pas toujours répondre favorablement, faute de personnel suffisant. C'est pourquoi nous cherchons à renforcer nos équipes, notamment avec des Aides à domicile, Auxiliaires de vie sociale et Aides-soignants.

Par ailleurs, grâce à la volonté de la gouvernance et au soutien financier des communes du territoire et de la CCLA, notre priorité depuis deux ans et pour les années à venir, est la formation auprès des salariés de l'ADMR.

• Un dernier mot ?

En tant que Présidente, je souhaite remercier les bénévoles pour leur engagement ainsi que les salariés pour leur professionnalisme et leur motivation sans faille. **Venez nous rejoindre en tant que bénévoles et salariés, "nos anciens" ont besoin de nous !**

www.admr.org

ENVIRONNEMENT

LES 10 ANS DE LA RÉSERVE NATURELLE : BILAN ET PERSPECTIVES

Le lac d'Aiguebelette, troisième lac naturel français, se présente comme un « petit joyau » paysager et de cadre de vie qui lui confère un attrait touristique régional certain. Sa végétation lacustre, sa ceinture de zones humides, son environnement de forêts montagnardes et de falaises en font, avec le lac du Bourget, un des pôles de biodiversité les plus importants de Savoie.

Cette valeur patrimoniale tant paysagère que biologique, lui vaut d'être répertorié à divers inventaires (ZNIEFF, zone humides) de bénéficier de divers classements (Arrêté préfectoral de protection de biotope, Natura 2000, site inscrit).

Le maintien ou la restauration de la qualité des eaux et des milieux naturels du lac a fait l'objet d'un important programme d'actions (assainissement, maîtrise des pollutions agricoles, réhabilitation de prairies humides, piquetage des roselières...) piloté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac d'Aiguebelette (SMALA), puis par la Communauté de Communes du lac d'Aiguebelette (CCLA) à partir de 2004.

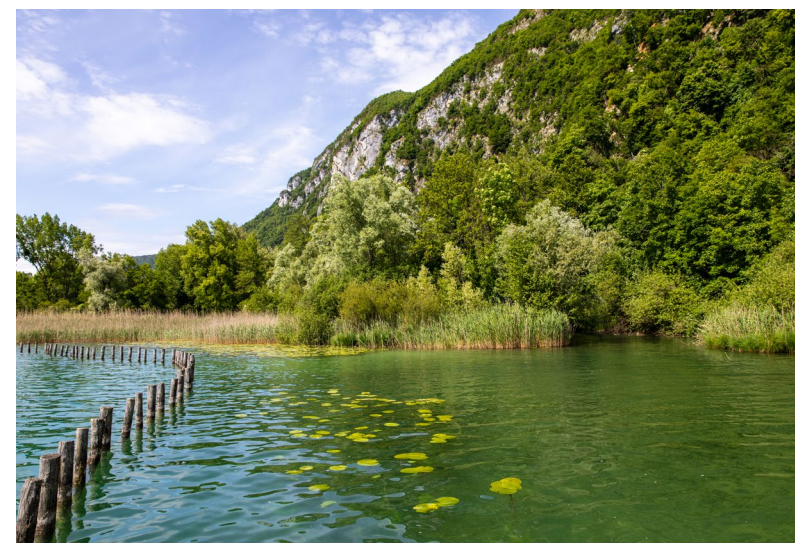
Disposant d'un statut privé, les propriétaires du lac (EDF et consorts de Chambost) ont confié la gestion de ses principaux usages (navigation, baignade, occupation des berges, organisation de manifestations, pêche...) à la CCLA qui a mis en place une réglementation spécifique visant à renforcer les mesures de protection des milieux naturels et à garantir la meilleure cohabitation possible entre l'ensemble des pratiques et activités sur le plan d'eau.



Dans ce contexte, la création d'une Réserve Naturelle Régionale (RNR) est apparue pour la CCLA, non pas comme une nouvelle contrainte, mais comme un moyen de conforter les acquis de protection, promouvoir une démarche de développement éco-touristique du territoire, développer la dimension de pédagogie à l'environnement et disposer de la capacité nécessaire pour pérenniser le financement de ces diverses actions.

- À SAVOIR -

- Avec 844 hectares, la RNR couvre la totalité du lac d'Aiguebelette et constitue la plus grande Réserve Naturelle Régionale d'eau douce de France. Elle intègre aussi une partie des zones humides connexes au lac et une partie importante du massif forestier de l'Epine.
- L'intégration des parcelles de terrain dans le périmètre de la réserve relève d'une démarche volontaire des propriétaires qui en ont fait la demande lors de sa création.
- La réglementation qui s'applique au sein de la Réserve relève des dispositions du code de l'environnement. Elle encadre les usages, activités, travaux, manifestations...



LA GESTION DE LA RESERVE NATURELLE

Les gestionnaires de la Réserve Naturelle Régionale ont été désignés par la Région en juillet 2015 et sont conjointement : La CCLA et le Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie (CENS).

Le fonctionnement et les actions de la Réserve sont élaborés dans le cadre d'un plan de gestion de 5 ans qui vise à préserver et valoriser le patrimoine naturel et archéologique.

La gestion de la Réserve est suivie par un comité consultatif qui regroupe l'ensemble des acteurs du territoire (administrations territoriales et d'État, élus locaux, propriétaires, usagers, associations). Celui-ci est chargé de suivre la gestion et d'exprimer un avis sur toute décision concernant la réserve naturelle. Il est présidé par un élu régional.

PLAN DE GESTION 2018-2023

21 enjeux / objectifs à long terme

74 objectifs opérationnels

82 actions

Enjeux et objectifs prioritaires

• Conservation du patrimoine naturel et archéologique

- > Préserver la qualité des eaux du lac et les équilibres biologiques du milieu lacustre.
- > Assurer la préservation des herbiers aquatiques et améliorer la connaissance sur leur état de conservation et leur fonctionnement.
- > Protéger les zones de ceintures de végétation émergées du lac notamment les roselières aquatiques et améliorer leur état de conservation voire favoriser leur développement.
- > Restaurer et entretenir les zones de marais et prairies humides connexes au lac.
- > Restaurer et entretenir un réseau de mares ainsi que les cours d'eau affluents du lac.
- > Maîtriser - Limiter le développement des espèces animales et végétales invasives (renouée du Japon, écrevisses de Louisiane...).

• Accueil du public et pédagogie

- > Garantir un bon équilibre entre niveau de fréquentation du site, usages, activités, enjeux de développement touristique et les objectifs de préservation du site.
- > Accompagner la mise en œuvre d'une politique de développement éco-touristique.
- > Développer les outils de découverte du milieu naturel et du patrimoine archéologique par le public (touristes, locaux, scolaires).

• Gestion administrative

- > Mettre en place les outils de gestion, de suivi et de contrôle.
- > Mettre en place les instances de concertations et de gestion de la Réserve.

• Connaissance

- > Développer la connaissance sur l'état et le fonctionnement des milieux naturels, et mettre en place les suivis et actions de conservation appropriés.
- > Développer la connaissance sur le patrimoine archéologique et l'histoire de l'occupation du site depuis la préhistoire.

Du personnel de la CCLA et du CENS est affecté au quotidien aux tâches qui incombent à la gestion de la Réserve : une conservatrice, un chargé de mission scientifique, une chargée de mission patrimoines, une garde-animatrice et d'un garde-technicien.

L'« équipe Réserve » est ponctuellement renforcée pour des animations pédagogiques et pour la surveillance en période estivale.

C'est quoi un plan de gestion ?

Un plan de gestion est un document stratégique qui définit pour le site :

- Les enjeux pour lesquels la réserve a une responsabilité ;
- Les objectifs de gestion à long terme ;
- Le plan d'actions (objectifs opérationnels et programme d'actions).

10 ANS EN 10 ACTIONS

1 Remise en état et extension du piquetage sur le lac

Objectifs :

- > Protéger la végétation lacustre, la faune aquatique et les sites palafittiques majeurs contre la fréquentation humaine.
- > Garantir des zones de quiétude pour les espèces sensibles.

Actions réalisées (2016-2023) :

- > Remplacement du linéaire de piquetage et rajout de zones supplémentaires.
- > Mise en place de 10,9 km de piquetages neufs, dont 3,5 km sur des secteurs auparavant non protégés.

Résultats :

- > Avec un coût de 800 000 € HT, cette action a permis de faire passer le linéaire de zone protégée de 6,3 km à 10,9 km, soit une augmentation de 71 %. La surface de zones protégées correspondante dans laquelle la pénétration humaine est interdite, est passée de 11,1 à 19,6 hectares, soit une augmentation de 76 %.

Suivi :

- > Les effets sur la végétation lacustre et l'avifaune seront évalués lors du deuxième plan de gestion en comparant les données de terrain de 2017 avec les observations actuelles.



2 Mise en place de moyens de surveillance et de contrôle

Objectifs :

- > Faire respecter la réglementation par l'organisation d'une surveillance adaptée visant à sensibiliser et sanctionner le cas échéant.

Actions réalisées :

- > Embauche de 3 gardes dont 1 saisonnier qui assurent la surveillance de la réserve durant toute la période estivale tout en menant des actions de médiation et de sensibilisation auprès du grand public et des opérateurs touristiques.

Résultats :

- > Cette action a permis de réduire significativement le nombre d'infractions à l'environnement. Cependant, cette pression doit être nécessairement maintenue dans un contexte de hausse de la fréquentation du lac et de ses abords compte-tenu du réchauffement climatique.



3 Poursuite du suivi scientifique du lac

Objectifs :

- > Caractériser l'état de l'écosystème lacustre et suivre ses évolutions à travers un certain nombre d'indicateurs.

Actions réalisées :

- > 8 campagnes de mesures et de prélèvements sont annuellement réalisées par l'INRAE (Institut national de la recherche agronomique) afin de suivre un certain nombre de paramètres (azote, phosphore, oxygène dissous, Chlorophylle, populations de phytoplanctons...).

Résultats :

- > Ce suivi sert de sentinelle pour alerter les gestionnaires sur l'apparition éventuelle de dysfonctionnements qui peuvent avoir des répercussions sur la qualité des eaux, les équilibres biologiques et avoir un impact négatif sur les usages du lac.

4 Création d'une signalétique et documentation de la Réserve

Objectifs :

- > Faciliter l'identification du périmètre de la RNR et faire connaître sa réglementation au plus grand nombre.
- > Diffuser l'information auprès du public et des usagers.
- > Favoriser les partenariats locaux, consolider les réseaux des acteurs scientifiques, culturels, pédagogiques...

Actions réalisées :

> Installation d'une signalétique :

48 panneaux d'entrée en Réserve et 108 panneaux de piquetage des roselières précisant l'interdiction de franchissement. Cette signalétique fait l'objet d'un entretien périodique.

> Diffusion d'un dépliant de présentation de la réserve, de ses patrimoines et de sa réglementation à retrouver sur le site de la CCLA, onglet réserve ou au format papier à la Maison du lac.

> Diffusion d'une documentation adaptée aux loueurs d'embarcation : des flyers explicatifs et supports sur la réglementation ainsi que des autocollants à apposer sur leur matériel de location reprenant les pictogrammes de la réglementation de la Réserve.



5 Analyse de l'état des roselières aquatiques

Objectif :

- > Maintien des superficies des roselières aquatiques et amélioration de leur état de conservation.

Action réalisée :

- > Un premier état a été réalisé en 2017 évaluant la superficie des roselières à 9 hectares, surface en régression continue depuis 50 ans (réduction de 40% depuis 1964).

Résultats :

- > Seules 30% des roselières se sont révélées en bon état de conservation. En effet, de nombreuses roselières ne présentent pas une densité suffisante pour jouer leur rôle d'abris vis à vis de certaines espèces animales.

Perspective :

- > Pour remédier à cette situation, il est prévu d'étudier une régularisation des niveaux du lac en fin d'été/automne propice à l'exondation des roselières aquatiques, nécessaire à leur survie et des réimplantations.

6 Creusement d'une dizaine de mares

Objectifs :

- > Création, maintien et restauration d'un réseau de mares.

Actions réalisées :

- > Une dizaine de mares a été créée dans les marais autour du lac entre 2019 et 2021. Ces milieux possèdent une faune et une flore très différentes et complémentaires du lac, permettant à des espèces comme les grenouilles rousses ou agiles de retrouver des lieux de reproduction ayant quasiment disparus dans la Réserve.

Résultats :

- > Plus de la moitié des mares ont été immédiatement colonisées par l'écrevisse de Louisiane qui en détruisant la quasi-totalité de la faune indigène annule l'effet positif de cette opération.



7 Mise en place d'une programmation événementielle et pédagogique

Objectifs :

- > Sensibiliser le public et transmettre des connaissances.
- > Valoriser les patrimoines naturels et archéologiques de la Réserve.
- > Favoriser les partenariats locaux, consolider les réseaux des acteurs scientifiques, culturels, pédagogiques...

Actions réalisées :

- > Les événements organisés et coordonnés par l'équipe de la Réserve et se déclinent en divers types d'animations : ateliers pédagogiques, conférences, ciné-débats, expositions, sorties nature, notamment...

- Fête de la Nature 1

- Journée internationale du lynx

- Matinée de nettoyage des déchets

- Journée du patrimoine 2

- Nuit internationale de la chauve-souris...

- > Pour les écoles du territoire de la CCLA, il est proposé depuis 2021 des animations (1 intervention en classe et 1 sortie terrain) avec des intervenants extérieurs.

Résultats :

- > Une trentaine d'événements organisés, une soixantaine d'actions pédagogiques menées en milieu scolaire.
- > Des événements identifiés et pérennisés au fil des années.



8 Travaux de renaturation du marais de Lépin-le-Lac chef-lieu

Objectifs :

- > Restaurer ou entretenir les prairies humides du marais.

Actions réalisées :

Après une réouverture du milieu en 2016, les gestionnaires de la Réserve ont réalisé des actions en 2019 indispensables pour le bon fonctionnement et la richesse du site :

- > Transformation de l'ancien drain profond et rectiligne en un ruisseau sinueux et peu profond, permettant une meilleure alimentation en eau du marais.

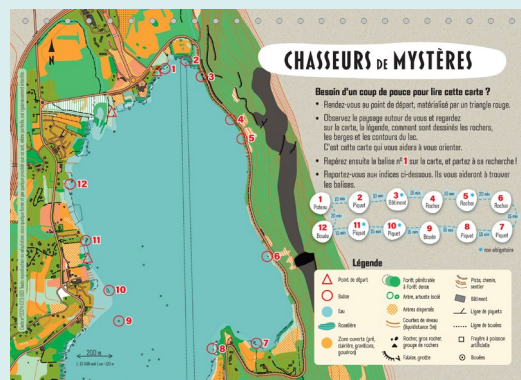


- > Fauche annuelle tardive en fin d'été pour éviter la réinstallation des arbres/arbrustes et préserver les cycles complets de reproduction de la faune du marais (flore, papillons, criquets, oiseaux, etc.).

- > Mise en place d'un pâturage ciblé (chèvres, puis moutons) sur le sud de la parcelle pour faire régresser une plante exotique invasive : la renouée du Japon.

Résultats : Cette méthode a montré son efficacité dès la première année et présente sur le long terme, un coût et un bilan carbone bien inférieurs aux procédés classiques de fauche ou de terrassement. Le pâturage sera maintenu sur le long terme pour stabiliser les résultats.

- > L'aulnaie (forêt où prédomine l'arbre nommé aulne) à l'est du marais est laissée en évolution libre, ce qui lui permettra d'atteindre dans quelques décennies, un stade de maturité recherché par de nombreuses espèces rares, en particulier certains champignons, mousses, insectes, oiseaux ou chauves-souris recherchant des cavités dans les arbres de gros diamètres.



9 Création de parcours-jeu d'orientation

Objectifs :

- > Valoriser les patrimoines naturels et archéologiques de la Réserve.
- > Créer un outil pédagogique qui se veut ludique et original pour toucher un public familial.
- > Proposer une activité de découverte douce du lac.

Actions réalisées :

Anciens parcours d'orientation créés :

- > Parcours d'orientation nautique « À la recherche des habitants cachés du lac » (2019) et « À la découverte des villages lacustres » (2022).
- > Parcours d'orientation Marais de Lépin-le-Lac « À la recherche des habitants cachés du lac » (2019).

Deux nouveaux parcours d'orientation lacustres créés :

- > Parcours « Chasseurs de mystères » au Nord du lac qui aborde la thématique de la biodiversité et des phénomènes naturels de la Réserve.
- > Parcours « Archéologue d'eau douce » au Sud du lac qui aborde la thématique des sites palafittes et de la préhistoire.

Lancement prévu pour la saison 2026.

Plus d'informations sur le site de l'Office de tourisme.

10 Amélioration des connaissances sur les espèces animales

Objectif :

- > Affiner les connaissances sur les différentes espèces animales qu'abrite la Réserve.

Actions réalisées :

- > Suivi des populations d'oiseaux d'eau
- > Suivi continu du lynx, du chat forestier et du loup sur les secteurs de forêts et de montagne de la RNR.
- > Suivi des chauves-souris

Une étude spécifique menée par l'Office National des Forêts (ONF) a permis de mettre en évidence la présence de 21 espèces confirmées et de 5 espèces probables, dont 7 inscrites à la directive Habitats.

Ces résultats positionnent la RNR comme l'un des sites les plus riches du département de la Savoie.

> D'autres espèces font également l'objet de suivis :

les amphibiens, les odonates (libellules et demoiselles), cuivré des marais (papillon) et les coléoptères saproxyliques (groupe d'insectes dépendant du bois mort).

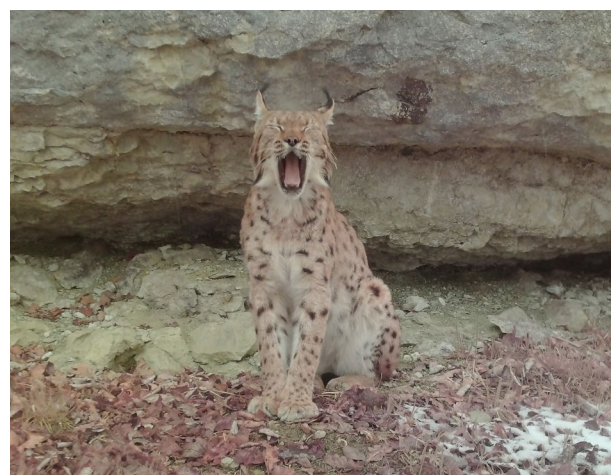


Photo Lynx ©M.DAVIOT

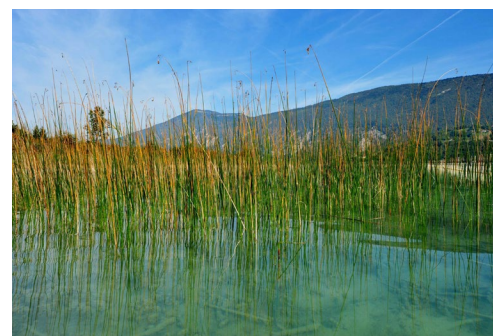
FOCUS

PROJET DE RECONSTITUTION DE VÉGÉTATIONS LACUSTRES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Les formations végétales aquatiques sont un élément central de la richesse biologique des lacs et de leur fonctionnement. Celles qui sont visibles jouent également un rôle paysager indéniable. Qu'elles soient émergées ou immergées, celles du lac d'Aiguebelette présentent deux caractéristiques :

- Avec une superficie totale d'environ douze hectares, elles n'occupent qu'une proportion très minoritaire (environ 10%) des zones dont la profondeur d'eau serait pourtant favorable à leur développement.
- À ce déficit quantitatif, s'ajoute un état de conservation plus ou moins fortement dégradé pour la majorité d'entre-elles. Les facteurs naturels ou liés aux activités humaines qui sont à l'origine de cette situation, sont multiples et se combinent. Depuis sa création en 2015, la Réserve Naturelle Régionale tente de les comprendre et d'y remédier progressivement.

Après avoir restauré et étendu le dispositif de protection physique (piquetage) de ces habitats, le plan de gestion 2024/2028 comporte plusieurs actions qui concernent spécifiquement ces végétations lacustres. Quatre de ces actions ont été regroupées dans un projet financé par le fonds européen de développement régional (FEDER) qui comporte 3 volets.



Volet 1 – Approfondir la connaissance des végétations lacustres du lac d'Aiguebelette

- > Action n°1 : mieux comprendre leur répartition spatiale et leur composition spécifique,
- > Action n°2 : identifier les facteurs physico-chimiques et anthropiques susceptibles d'expliquer leur présence, leur développement ou leur dégradation.

L'étude conduite en 2024 a permis d'acquérir des données précieuses sur ces différents aspects, constituant ainsi une base solide pour les actions de restauration à venir.



Volet 2 – Reconstitution d'une superficie significative de ces habitats naturels

- > Action n°3 : recréer environ un hectare de roselières, scirpaies, herbiers de myriophylles, potamots et characées, réparties sur une douzaine de secteurs.

Les plantations seront effectuées sur une période de 2 ans à partir du printemps 2026. Elevés en pépinière, les végétaux seront ensuite transplantés sur le site. Une partie des stations d'implantation sera équipée de protection physique contre la pénétration de la faune sauvage herbivore (poissons, oiseaux, rongeurs aquatiques) qui est un facteur d'échec connu dans ce type d'opération.



Volet 3 – Évaluation de l'efficacité de l'action (reprise des plants, dynamique de croissance...)

- > Action n°4 : comprendre les facteurs de réussite ou d'échec afin d'en tirer un retour d'expérience pour éventuellement étendre ces opérations à d'autres secteurs du lac et également être utilisé par d'autres gestionnaires de lacs qui souhaitent réaliser ce type d'opération.

La RNR organisera dans les mois qui viennent des réunions d'informations pour mieux détailler le contenu du projet et y associer la population et les usagers du lac.

- Illustration : Cipel
- Photo 1 : Nénuphars ©Manuel BOURON
- Photo 2 : Scirpaie lacustre ©Manuel BOURON
- Photo 3 : Myriophylle en épis ©ECOTEC

Emma HOFSTETTER,
chargée de mission valorisation et médiation
des patrimoines naturels et archéologiques

À la suite d'un premier cycle d'études, Emma a fait une pause qu'elle a mise à profit pour travailler plusieurs saisons en montagne et voyager. Ces expériences lui ont permis de se rapprocher des territoires montagnards et de confirmer son intérêt pour ces espaces. Cet attrait l'a ensuite conduite à reprendre ses études à Gap puis récemment à rejoindre la Réserve Naturelle du lac d'Aiguebelette.



• **Pouvez-vous nous présenter votre parcours et ce qui vous a menée à ce poste ?**

J'ai d'abord obtenu un diplôme de guide nature, avant de compléter ma formation par un master en gestion durable des territoires de montagne. Ces formations m'ont permis d'acquérir une double compétence : d'un côté, une approche très concrète du terrain et de la sensibilisation du public ; de l'autre, la coordination et la valorisation des territoires de montagne. Grâce à ces deux cursus, je me suis naturellement orientée vers la gestion des espaces protégés de montagne. J'ai travaillé dans différents massifs et sites naturels que ce soient des réserves, des sites classés, des sites Natura 2000, notamment dans le Cantal, au sein d'une intercommunalité. J'y étais chargée de la valorisation d'un site classé, candidat au label « Grand Site de France » : les Gorges et vallée de la Truyère. Mon rôle couvrait plusieurs dimensions : environnementale, touristique et patrimoniale. Ce site se distinguait aussi par la présence de trois grands lacs de barrage, ce qui a renforcé mon intérêt pour la relation entre lacs et montagnes – un aspect que je retrouve dans mon poste actuel.

• **Aujourd'hui, vous travaillez donc à la croisée de deux champs : le patrimoine naturel et le patrimoine palafittique. Comment abordez-vous cette double dimension ?**

Ma spécialisation première étant plutôt le patrimoine naturel, c'est un nouveau challenge mais aussi une opportunité qui m'intéresse beaucoup. Même en dehors du cadre professionnel, j'aime découvrir ce type de sites : je trouve fascinant de pouvoir entrer en contact avec des vestiges physiques qui témoignent d'époques si lointaines. C'est une manière concrète de se relier à l'histoire de l'humanité. Le patrimoine palafittique reste assez méconnu. Bien sûr, certains sites sont plus médiatisés que d'autres mais globalement, il s'agit d'un héritage encore peu connu du grand public. Ce qui me motive, c'est justement de contribuer à mieux le valoriser. Par ailleurs, je pense qu'il est essentiel

de rapprocher patrimoine naturel et patrimoine culturel. On a tendance à les traiter comme deux univers distincts alors qu'ils sont intimement liés. Ici, le site du lac et de la réserve illustre parfaitement cette relation : il rassemble à la fois des richesses archéologiques, culturelles et naturelles. Et si des populations se sont installées à cet endroit, c'est précisément parce que les ressources naturelles le permettaient. J'aimerais donc pouvoir renforcer les liens entre ces deux patrimoines.

• **Quels sont les défis rencontrés dans la mise en œuvre des actions de médiation patrimoniale ?**

Nous allons prochainement lancer le schéma d'interprétation. Concrètement, il s'agit d'une étude globale visant à définir comment valoriser les patrimoines de la Réserve auprès des différents publics qui la fréquentent : que ce soient les socio-professionnels, les habitants, les touristes, les excursionnistes... En fait, on a une diversité de publics qui fréquente le site, pour des usages variés et qui n'ont pas le même niveau de connaissances de la réglementation ou encore des enjeux patrimoniaux.

L'objectif de cette étude est donc de nous organiser pour identifier les modes de communication les plus adaptés à chacun et réussir à les sensibiliser efficacement. Elle va nous permettre, sur l'année à venir, de déterminer les outils les plus cohérents et pertinents pour la Réserve.

En ce qui concerne les outils, au-delà des supports fixes et matériels, je crois que le plus important sera le dialogue direct. C'est notamment le cas avec le maraudage pédagogique : aller à la rencontre des visiteurs, sur le site même, au moment de la fréquentation, pour les sensibiliser. Car les sentiers d'interprétation ou les événements attirent souvent un public déjà sensibilisé. En revanche, les personnes les plus difficiles à toucher – et souvent celles pour qui la sensibilisation est la plus nécessaire – ne participent pas forcément à ces dispositifs. C'est là, selon moi, l'un des enjeux majeurs pour l'avenir.



VERS UN SCHÉMA D'INTERPRÉTATION DES PATRIMOINES DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DU LAC D'AIGUEBELETTE

Le lancement du schéma d'interprétation des patrimoines s'inscrit dans la stratégie de la RNR du lac d'Aiguebelette et de son nouveau plan de gestion 2024-2028. Cette étude, confiée à un prestataire externe, LUTH médiations, a pour objectif de définir une stratégie concrète en matière de valorisation du site et de ses patrimoines sur 5 ans.

Les objectifs de la mission sont de :

- > Révéler « l'esprit des lieux » de la Réserve et sa diversité patrimoniale.
- > Poursuivre la sensibilisation des publics à la richesse et à la préservation des patrimoines naturels et archéologiques.
- > Renforcer la connaissance de la RNR (rôle, actions...) auprès des différents publics.
- > Développer le lien avec les opérateurs touristiques pour d'une part, les former et les sensibiliser aux enjeux de la réserve et d'autre part, mettre en place des actions ou des activités qui permettent de sensibiliser leur clientèle à ces enjeux.

En quoi consiste l'interprétation des patrimoines ?

L'interprétation des patrimoines repose sur l'idée que la simple contemplation d'un lieu ou l'information scientifique ne suffisent pas à en favoriser la compréhension, à en révéler les enjeux ou à satisfaire pleinement les attentes des visiteurs. Elle a pour vocation de dévoiler le sens caché des ressources patrimoniales observées in situ et d'accompagner le visiteur dans sa découverte. L'interprétation cherche à impliquer le visiteur à travers l'expérience et l'émotion, afin qu'il comprenne, apprécie et, en définitive, participe à la protection des patrimoines naturels, culturels et immatériels.



UN PROJET EN 3 PHASES ET SUR 6 MOIS



PHASE 1

Etat des lieux et inventaire des patrimoines

Cette phase correspond à la réalisation d'un **état des lieux des actions actuelles** de la RNR du lac d'Aiguebelette en matière de valorisation et d'interprétation, des offres de valorisation du patrimoine existantes, ainsi que l'**identification des ressources patrimoniales**.



PHASE 2

Esprit des lieux et scénarios d'interprétation

En fonction des enjeux identifiés, du positionnement spécifique retenu pour le lac dans son contexte touristique et environnemental, l'interprétation prendra une orientation particulière.

Il s'agit de **définir « l'esprit du lieu », par une approche sensible, créative**, laissant la place à l'imaginaire, de convoquer des images fortes, mobilisatrices auprès des habitants, attractives pour des visiteurs.



PHASE 3

Rédaction du plan d'actions 2026-2030

La rédaction d'un plan d'actions sur cinq ans permettra de **donner corps à « l'esprit du lieu » et à ses thématiques, en les traduisant de manière concrète et opérationnelle**.

Ce plan intégrera plusieurs volets : un volet technique (description de l'action), un volet ressources (financières et humaines), un volet programmatique (priorités) et un volet évaluatif (indicateurs).

AGENDA

LES ATELIERS NUMÉRIQUES

MAÎTRISER SA BOÎTE MAIL

Apprenez à envoyer et recevoir des e-mails, à joindre des fichiers.

20/11/2025 de 9h à 10h30 - Mairie de Marcieux

27/11/2025 de 9h à 10h30 - Mairie de Lépin-le-Lac

QUIZZ NUMÉRIQUE

Quels sont les outils pour m'autoformer au numérique ?

Questions-réponses autour d'un café.

11/11/2025 de 9h à 10h30 - Mairie de Gerbaix

14/11/2025 de 14h à 15h30 - Mairie de Nances

GÉRER SES FICHIERS NUMÉRIQUES

13/11/2025 de 9h à 10h30 - Mairie de Gerbaix

13/11/2025 de 14h à 15h30 - Mairie de Novalaise

CYBERSÉCURITÉ

- Reconnaître les appels, messages et mails frauduleux.
- Repérer et éviter les arnaques sur le web.
- Sécuriser ses appareils numériques et ses comptes en lignes.

14/11/2025 de 9h à 10h30 - Club des aînés - Salle de la fatta

20/11/2025 de 14h à 15h30 - Centre socioculturel AEL

21/11/2025 de 14h à 15h30 - Club des aînés - Salle de la fatta

28/11/2025 de 9h à 10h30 - Club des aînés - Salle de la fatta

04/12/2025 de 14h à 15h30 - Centre socioculturel AEL

JANVIER

Programmation autour des arts du récit de janvier à mars 2026

Plaquette disponible à partir de décembre : en ligne, dans vos mairies, structures et commerces du territoire.

SPECTACLE MALRAUX NOMADE "INTIMACY"

Duo contrebasse et krump

Jeudi 15 janvier 2026 à 20h | Salle polyvalente de Dullin

Intimacy est le fruit de la rencontre entre le contrebassiste Florentin Ginot et le krumper Germain Zambi. Ensemble, ils croisent musiques traditionnelles de Galice, d'Écosse et d'Irlande datant du 16^e au 18^e siècle avec l'élan brut d'une danse urbaine des années 2000 venue des États-Unis.

Tarifs : 8€ / 5€. Billetterie à partir du 1^{er} décembre à l'AEL : 04 79 28 57 39.

Ateliers gratuits sur inscription
auprès du Conseiller numérique :

Fwaz ALMOKDAD | 07 56 47 23 72

fwaz.almokdad@ccla.fr

NOUVEAU SERVICE

Un conseiller numérique
vous accompagne !



Retrouvez toutes les actualités de
votre communauté de communes.

Site internet :
www.ccla.fr/actualites

Panneau Pocket :
@CC du Lac d'Aiguebelette

Facebook :
@CCLacAiguebelette

